



Maître d'ouvrage : Commune d'Aussac-Vadalle

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

JUGEMENT DES OFFRES

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre, des deux tranches cumulées hors option, économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants, avec leur pondération :

Critère 1 : Valeur technique 40 points

Elle sera jugée au moyen des sous critères suivants :

- 1- Qualité des matériaux et produits proposés **15 points**
- 2- Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation **15 points**
- 3- Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement **5 points**
- 4- Insertion des publics en difficulté **5 points**

Critère 2 : Valeur financière 60 points

La valeur financière sera jugée au regard du montant H.T. du détail quantitatif estimatif.

L'offre la moins-disante aura la note maximale de 60 points. Les autres offres seront notées selon la formule suivante :

$$\text{Note « Valeur financière »} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 60}{\text{Montant de l'offre considérée}}$$

La note globale sera obtenue en faisant la somme des notes « valeur technique » et « valeur financière ». Les notes des candidats seront arrondies au centième.

Conformément aux articles R2152-3, R2152-4 et R2152-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public a la possibilité d'écarter les offres jugées anormalement basses après avoir demandé au candidat, par écrit, des précisions sur la composition de l'offre et après avoir vérifié les justifications fournies.

Il est, enfin, précisé que le défaut de signature de l'acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières lors du dépôt de l'offre ne constituerait pas une irrégularité substantielle

En cas de discordance constatée dans l'offre entre les prix qui figurent dans la D.P.G.F. et ceux qui figurent à l'A.E., les indications portées en lettres sur ce dernier document prévalent, et le montant de la décomposition est rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs d'arithmétique ou de report sont constatées dans la D.P.G.F. de l'offre, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'offre du candidat est sur le point d'être retenue, il est invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre est considérée comme non cohérente et éliminée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Le Pouvoir adjudicateur pourra s'il le décide négocier les prix des quatre meilleures offres.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article **51 du Décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics**, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue.

Estimation septembre 2023

Tranche 01 : 390 000,00€ht

Tranche 02 : 250 000,00€ht

Taux de tolérance 10%

Tranche 01 : 429 000,00€ht

Tranche 02 : 275 000,00€ht

LOT 1 – TERRASSEMENTS / VRD

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 75000,00€HT - TRANCHE 02 = 3000,00€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 82 500,00€HT - TRANCHE 02 = 3300,00€HT

4 Offres ont été reçues

1- AB TERRASSEMENT	144 688.71 € HT	OPTION : 10 690.00 € HT	VARIANTE : 13 065.00 € H.T.
2- ATLANTIC ROUTE	150 837.51 € HT	OPTION : 15 792.87 € HT	VARIANTE : 4 837.52 € H.T.
3- COLAS FRANCE	186 459.71 € HT	OPTION : 33 105.52 € HT	VARIANTE : 4 411.80 € H.T.
4- EUROVIA POITOU-CH.	141 112.95 € HT	OPTION : 20 129.00 € HT	VARIANTE : 6 732.00 € H.T.

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
AB TERRASSEMENT	40	15	15	5	0	35
ATLANTIC ROUTE	40	15	15	5	5	40
COLAS FRANCE	40	10	15	5	5	35
EUROVIA	40	15	15	5	5	40

Atlantic Route propose une variante pour l'accès chantier à 1 413.84 € soit une moins-value de 2044.44 € HT

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
AB TERRASSEMENT	60	-1.48	58.52
ATLANTIC ROUTE	60	-8.87	51.13
COLAS FRANCE	60	-14.59	45.41
EUROVIA	60	0	60

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
AB TERRASSEMENT	35	58.52	93.52
ATLANTIC ROUTE	40	51.13	91.13
COLAS FRANCE	35	45.41	80.41
EUROVIA	40	60	100

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **EUROVIA Poitou-Charentes** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 2 – GROS OEUVRE

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 90 000€HT - TRANCHE 02 = 80 000€HT

ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 99 000,00€HT - TRANCHE 02 = 88 000,00€HT

2 Offres ont été reçues

1– TRARIEUX BATIMENTS Tranche 01 : 168 566.01€ HT Tranche 02 : 104 716,98€HT

2– ALM ALLAIN / BG2C Tranche 01 : 188 119.31€ HT Tranche 02 : 104 194,16€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
TRARIEUX BATIMENTS	40	15	15	5	0	35
ALM ALLAIN / BG2C	40	15	15	5	5	40

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
TRARIEUX BATIMENTS	60	0	60
ALM ALLAIN / BG2C	60	-6.24	53.76

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
TRARIEUX BATIMENTS	35	60	95
ALM ALLAIN / BG2C	40	53.76	93.76

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **TRARIEUX BATIMENTS** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 3 – RAVALEMENT

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 8000HT - TRANCHE 02 = 6000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 8800,00€HT - TRANCHE 02 = 6600,00€HT

2 Offres ont été reçues

1- LAMEIRA Tranche 01 : 9 050.00 € HT Tranche 02 : 6 600,00 €HT
 2- DSA AQUITAINE Tranche 01 : 16 535.70 € HT Tranche 02 : 12 258,40€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
LAMEIRA	40	0	15	0	0	15
DSA AQUITAINE	40	15	15	5	5	40

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
LAMEIRA	60	0	60
DSA AQUITAINE	60	27.16	32.84

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
LAMEIRA	15	60	75
DSA AQUITAINE	40	32.84	72.84

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **Lameira** est la mieux classée.
 Proposition de la Maîtrise d'œuvre :
 Nous proposons de retenir l'offre Ets Lameira

LOT 4 – CHARPENTE BOIS

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 25000HT - TRANCHE 02 = 19000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 27500,00€HT - TRANCHE 02 = 20900,00€HT

2 Offres ont été reçues

1- MONTEIRO Tranche 01 : 41 834.14 € HT Tranche 02 : 32 418,64€HT **VARIANTE 9 658.60 € HT**
 2- LASCOUX Tranche 02 : 42 683.90 € HT Tranche 02 : 31 518,40€HT **VARIANTE 5 152.00 € HT**

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
MONTEIRO	40	15	10	3	0	28
LASCOUX	40	15	15	5	0	35

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
MONTEIRO	60	0	60
LASCOUX	60	-1.19	58.81

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
MONTEIRO	28	60	88
LASCOUX	35	58.81	93.81

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **LASCOUX** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 5 – COUVERTURE / ZINGUERIE

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 20000HT - TRANCHE 02 = 18000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 22000,00€HT - TRANCHE 02 = 19800,00€HT

2 Offres ont été reçues

1- MONTEIRO Tranche 01 : 33 952.73 € HT Tranche 02 : 32 552,72€HT **VARIANTE 2 862.00 € HT**
 2- LASCOUX Tranche 01 : 37 346.45 € HT Tranche 02 : 34 856,45€HT **VARIANTE 2 226.00 € HT**

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
MONTEIRO	40	15	10	3	0	28
LASCOUX	40	15	15	5	0	35

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
MONTEIRO	60	0	60
LASCOUX	60	-5.45	54.55

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
MONTEIRO	28	60	88
LASCOUX	35	54.55	89.55

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **LASCOUX** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 6 – COUVERTURE METALLIQUE / ZINGUERIE

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 17000HT - TRANCHE 02 = SANS OBJET
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 18700,00€HT - TRANCHE 02 = SANS OBJET

2 Offres ont été reçues

1- TROISEL Tranche 01 : 43 839.80 € HT Tranche 02 : sans Objet
 2- LASCOUX Tranche 01 : 34 845.89 € HT Tranche 02 : sans Objet

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
TROISEL	40	15	15	5	0	35
LASCOUX	40	15	15	5	0	35

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
TROISEL	60	-12.31	47.69
LASCOUX	60	0	60

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
TROISEL	35	47.69	82.69
LASCOUX	35	60	95

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **LASCOUX** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 7 – MENUISERIES EXTERIEURES

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 35000HT - TRANCHE 02 = 23000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 38500,00€HT - TRANCHE 02 = 25300,00€HT

3 Offres ont été reçues

1– BERTON ALUMINIUM Tranche 01 : 61 180.00 € HT Tranche 02 : 41 710 ,00€HT
 2– TROISEL tranche 01 : 87 644.00 € HT Tranche 02 : 65 800,00€HT
 3– ACTION BOIS CONSTRUCTION Tranche 01 : 50 835 .32 € HT Tranche 02 : 31 767,64€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
BERTON ALUMINIUM	40	15	15	5	0	35
TROISEL	40	15	15	5	0	35
ACTION BOIS CONSTRUCTION	40	15	15	5	0	35

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
BERTON ALUMINIUM	60	-10.15	49.85
TROISEL	60	-25.20	34.80
ACTION BOIS CONSTRUCTION	60	0	60

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
BERTON ALUMINIUM	35	49.85	84.85
TROISEL	35	34.80	69.80
ACTION BOIS CONSTRUCTION	35	60	95

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **ACTIONS BOIS CONSTRUCTION** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 8 – MENUISERIES INTERIEURES

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 10000HT - TRANCHE 02 = 8000€HT

ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 11000,00€HT - TRANCHE 02 = 8800,00€HT

1 Offres ont été reçues

1– EBENISTERIE CREATION

Tranche 01 : 41 215.40 € HT Tranche 02 : 33 907,68€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
BERTON ALUMINIUM	40	15	15	5	0	35

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
BERTON ALUMINIUM	60	0	60

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
BERTON ALUMINIUM	35	60	95

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **EBENISTERIE CREATION** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 9 – DOUBLAGE / FAUX-PLAFONDS / CLOISONS

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 25000€HT - TRANCHE 02 = 18000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 27500,00€HT - TRANCHE 02 = 19800,00€HT

4 Offres ont été reçues

1- HAPPY HOUSE	Tranche 01 : 54 190.94 € HT	Tranche 02 : 44 003,25€HT	VARIANTE 32 411.90 € HT
2- ENTREPRISE PJC	Tranche 01 : 36 525.45 € H	Tranche 02 : 26 689,40€HT	VARIANTE 13 995.00 € HT
3- PLAT-CARR-PEINT	Tranche 01 : 40 035.61 € H	Tranche 02 : 30 418,70€HT	VARIANTE 26 382.48 € HT
3- RENAUPLATRE	Tranche 01 : 39 974.55 € HT	Tranche 02 : 31 226,60€HT	VARIANTE 32 972.10 € HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
HAPPY HOUSE	40	15	15	3	0	33
ENTREPRISE PJC	40	15	15	3	0	33
PLAT-CARR-PEINT	40	15	15	5	0	35
RENAUPLATRE	40	15	15	4	5	39

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
HAPPY HOUSE	60	-19.56	40.44
ENTREPRISE PJC	60	0	60
PLAT-CARR-PEINT	60	-5.26	54.74
RENAUPLATRE	60	-5.18	54.82

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
HAPPY HOUSE	33	40.44	73.44
ENTREPRISE PJC	33	60	93
PLAT-CARR-PEINT	35	54.74	89.74
RENAUPLATRE	39	54.82	93.82

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **RENAUPLATRE** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 10 – REVETEMENT DE SOL SOUPLE

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 20000HT - TRANCHE 02 = 20000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 22000,00€HT - TRANCHE 02 = 22000,00€HT

2 Offres ont été reçues

1- BOUCHET FRERES 33 586.78 € HT Tranche 02 : 24 018,22€HT

2- SOLS TEAM 42 497.30 € HT Tranche 02 : 30 411,90€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
BOUCHET FRERES	40	15	15	5	5	40
SOLS TEAM	40	15	15	5	4	39

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
BOUCHET FRERES	60	0	60
SOLS TEAM	60	-12.58	47.42

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
BOUCHET FRERES	40	60	100
SOLS TEAM	39	47.42	86.42

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **BOUCHET FRERES** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 11 – PEINTURE

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 10000HT - TRANCHE 02 = 10000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 11000,00€HT - TRANCHE 02 = 11000,00€HT

9 Offres ont été reçues

1- FORTIER PEINTURE	Tranche 01 : 15 122.30 € HT	Tranche 02 : 12 260,75€HT
2- HAPPY HOUSE	Tranche 01 : 14 100.75 € HT	Tranche 02 : 11 125,00€HT
3- NICOLEAU	Tranche 01 : 18 086.30 € HT	Tranche 02 : 14 656,44€HT
4- LARPE	Tranche 01 : 15 623.45 € HT	Tranche 02 : 12 805,40€HT
5- MARC MEUNIER	Tranche 01 : 21 105.45 € HT	Tranche 02 : 16 483,40€HT
6- GAYLOR BRUNET AM. ET FINI.	Tranche 01 : 12 971.37 € HT	Tranche 02 : 10 468,36€HT
7- ATELIER OCEAN	Tranche 01 : 17 361.00 € HT	Tranche 02 : 14 476,00€HT
8- GUY CHAPUZET ET FILS	Tranche 01 : 16 387.00 € HT	Tranche 02 : 12 999,00€HT
9- BOUCHET FRERES	Tranche 01 : 14 225.98 € HT	Tranche 02 : 11 614,40€HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
FORTIER PEINTURE	40	15	15	5	0	35
HAPPY HOUSE	40	15	15	5	0	35
NICOLEAU	40	15	15	5	0	35
LARPE	40	15	15	5	5	40
MARC MEUNIER	40	15	15	5	0	35
GAYLOR BRUNET	40	15	15	5	0	35
ATELIER OCEAN	40	15	10	0	0	25
GUY CHAPUZET ET FILS	40	15	15	5	0	35
BOUCHET FRERES	40	15	15	5	5	40

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
FORTIER PEINTURE	60	-8.53	51.47
HAPPY HOUSE	60	-4.81	55.19
NICOLEAU	60	-16.97	43.03
LARPE	60	-10.18	49.82
MARC MEUNIER	60	-23.12	36.88
GAYLOR BRUNET	60	0	60
ATELIER OCEAN	60	-15.17	44.83
GUY CHAPUZET ET FILS	60	-12.51	47.49
BOUCHET FRERES	60	-5.29	54.71

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
FORTIER PEINTURE	35	51.47	86.47
HAPPY HOUSE	35	55.19	90.19
NICOLEAU	35	43.03	78.03
LARPE	40	49.82	89.82
MARC MEUNIER	35	36.88	71.88
GAYLOR BRUNET	35	60	95
ATELIER OCEAN	25	44.83	69.83
GUY CHAPUZET ET FILS	35	47.49	82.49
BOUCHET FRERES	40	54.71	94.71

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **GAYLOR BRUNET** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre retenir cette entreprise au regard du faible écart constaté entre l'offre la mieux classée et l'estimation

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur

LOT 12 – PLOMBERIE / SANITAIRES / CLIMATISATION

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 30000€HT - TRANCHE 02 = 25000€HT
 ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 33000,00€HT - TRANCHE 02 = 27500,00€HT

4 Offres ont été reçues

1- SPC LALANDE	Tranche 01 : 55 487.42 € HT	Tranche 02 : 43 480,40€HT	VARIANTE : 23 790.00 € HT
2- THROMAS (CHARENTELEC)	Tranche 01 : 88 832.05 € HT	Tranche 02 : 74 927,11€HT	VARIANTE : 29 795.35 € HT
3- SME CONFORT	Tranche 01 : 50 231,93€ HT	Tranche 02 : 39 064,62€HT	VARIANTE 01 : 31 349.30 € HT VARIANTE 02 : 370,00 € HT
3- BGC 16	Tranche 01 : 62 675.03 € HT	Tranche 02 : 42 087,43€HT	VARIANTE : 21 879.20 € HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
SPC LALANDE	40	15	15	3	0	33
THROMAS (CHARENTELEC)	40	15	15	5	0	35
SME CONFORT	40	15	15	5	0	35
BGC 16	40	15	15	5	5	40

SME Confort propose une variante mitigeur pour déversoir à 370 € H.T.

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
SPC LALANDE	60	-26.10	33.90
THROMAS (CHARENTELEC)	60	-38.83	21.17
SME CONFORT	60	0	60
BGC 16	60	-29.99	30.01

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
SPC LALANDE	33	33.90	66.90
THROMAS (CHARENTELEC)	35	21.17	56.17
SME CONFORT	35	60	95
BGC 16	40	30.01	70.01

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **SME CONFORT** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.

LOT 13 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VMC

ESTIMATION : TRANCHE 01 = 25000HT - TRANCHE 02 = 20000€HT

ESTIMATION +10% : TRANCHE 01 = 27500,00€HT - TRANCHE 02 = 22000,00€HT%

3 Offres ont été reçues

1- THROMAS (CHARENTELEC)	Tranche 01 : 56 085.25 € HT	Tranche 02 : 47 643,22€HT	OPTION 12 801.97 € HT
2- DELAGE SYSTEMES	Tranche 01 : 50 475.02 € HT	Tranche 02 : 42 600,95€HT	OPTION 8 247.78 € HT
3- EIFFAGE	Tranche 01 : 54 909.96 € HT	Tranche 02 : 45 782,43€HT	OPTION 38 216.14 € HT

CRITERE 1 : Valeur technique 40 points

Entreprise	Note maxi.	Qualité des matériaux et produits proposés (15pts)	Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15pts)	Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5pts)	Insertion des publics en difficulté (5pts)	Note
THROMAS (CHARENTELEC)	40	15	15	5	0	35
DELAGE SYSTEMES	40	15	15	5	5	40
EIFFAGE	40	15	15	5	5	40

Critère 2 : Valeur financière 60 points (Montant de l'offre la moins disante x 60)/Montant de l'offre considérée

Entreprise	Note maxi.	Minoration	Note
THROMAS (CHARENTELEC)	60	-6.00	54.00
DELAGE SYSTEMES	60	0	60
EIFFAGE	60	-4.85	55.15

CLASSEMENT ET PROPOSITION :

Entreprise	Critère 1	Critère 2	Total
THROMAS (CHARENTELEC)	35	54.00	89
DELAGE SYSTEMES	40	60	100
EIFFAGE	40	55.15	95.15

CONCLUSION :

Au regard des critères de sélection l'offre de l'entreprise **DELAGE SYSTEMES** est la mieux classée.

Proposition de la Maîtrise d'œuvre :

Nous proposons de rendre ce lot infructueux car les solutions techniques proposées sont inappropriées au regard des besoins exprimés, elles conduisent à un surcoût notable par rapport à l'estimation.

Nous laissons la décision au pouvoir adjudicateur.